

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1042

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 29

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« pour le »,

les mots :

« lors du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.